



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Procurement and Contracting Services
c/o Commissionaires, F Divisoin
6101 Dewdney Avenue
Reinga, SK S4P 3K7

FAX NO. 306-780-5232

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet 25 ET 50 HP TONDEUSE (Regina, SK)		Date 2018, Juillet 20
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-7467/A – PW-18-00835869		
Client Reference No. – N° de référence du client 201807467		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	1400 HRS	CST HEURE NORMALE DU CENTRE
On / le :	2018, août 30	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes, Procurement Officer		
Telephone No. – N° de téléphone 639-625-3463		Facsimile No. – N° de télécopieur 306-780-5232

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :	
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Énoncé des Besoin
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Ombudsman de l'approvisionnement
- 1.5. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Promotion du dépôt direct

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Énoncé des Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents
- 6.11. Ombudsman de l'approvisionnement
- 6.12. Directives d'expédition - DDP — Rendu droits acquittés
- 6.13. Livraison et déchargement
- 6.14. Clauses du Guide des CCUA
- 6.15. Facteurs environnementaux

Liste des annexes :

- Annexe A Énoncé des Besoin
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Critères techniques obligatoires
- Annexe D Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>). Prière de noter que le site Web ci-dessus est propre à TPSGC; les exigences et les processus peuvent différer de ceux de la GRC.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à L'Annexe A des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

1.5 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 (sept) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.



2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) copies papier)

Section II : Soumission financière (un (1) copies papier)

Section III : Attestations (un(1) copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se référer à l'annexe C, Critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. Un marché peut être attribué par la tondeuse.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :



- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

6.1.2 L'entrepreneur est tenu de s'assurer que tous ses employés qui travailleront sur les lieux possèdent un droit d'accès aux installations (escorte requise) émis par la Sécurité ministérielle de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

La date de livraison demandée est dans les dix (10) semaines suivant l'attribution du contrat, la meilleure date de livraison offerte et le _____,



La formation sur l'opération de l'appareil doit être terminée au plus tard un (1) mois ouvrables après la livraison et avoir lieu à une date choisie par le responsable technique et l'entrepreneur.

6.4.2 Biens Optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A et annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option d'achat d'une (1) unité de chaque tondeuse dans les douze (12) mois après l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à partie 6.12 -Instructions d'expédition - rendu droits acquittés.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Tania Sentes
Service des acquisitions et des marchés
Gendarmerie royale du Canada
Service-direction de la gestion générale
5600 - 11th avenue
Regina, SK S4P 3J7

Téléphone: 639-625-3463
Télécopieur: 306-780-5232

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (Sera rempli à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant,



celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (Sera rempli à l'attribution du contrat)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé(s) dans l'annexe B, Case de paiement, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21) – biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe D, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Ombudsman de l'approvisionnement

6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [*le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué*] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.12 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Incoterms 2010, DDP – rendu droits acquittés, au 6101 Dewdney Avenue, à Regina, en Saskatchewan, incluant tous les frais de déchargement



6.13 Livraison et déchargement

Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises Excédentaires

G1005C (2016-01-28) Assurance-emploi – Aucune exigence particulière

6.15 Facteurs environnementaux

S'il y a lieu, on invite les fournisseurs à prendre en compte les facteurs environnementaux suivants :

Livrables :

- Fournir les versions électroniques des projets de rapports, rapports finaux et soumissions. Si de la documentation papier est nécessaire, veuillez imprimer en noir et blanc, recto verso, à moins d'avis contraire du chargé de projet.
- Si de la documentation papier est nécessaire, utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées.
- Recycler tous les documents imprimés inutiles (en conformité avec les conditions relatives à la sécurité).

Exigences de livraison :

- Diminuer l'emballage.
- Utiliser du matériel d'emballage recyclé.
- Réutiliser l'emballage.
- Inclure un programme de récupération de l'emballage.
- Réduire ou éliminer les toxines dans l'emballage



ANNEXE A ÉNONCÉ DES BESOIN

L'entrepreneur doit fournir, livrer, décharger et fournir l'entretien pour deux (2) nouveaux 25 hp et 50 HP tondeuse, avec brosse à la Division Dépôt de la Gendarmerie royale du Canada, École de la GRC, à Regina, en Saskatchewan, conformément aux exigences, spécifications et conditions décrites ci-dessous.

La tondeuse doit satisfaire aux critères suivants :

- Le modèle offert doit être le plus récent offert cette année et provenir d'un fabricant qui a démontré l'acceptabilité en fabriquant et en vendant ce type et cette taille de véhicule pendant au moins un (1) an.
- Être conforme aux lois, règlements et normes industrielles applicables à la fabrication, à la sécurité, au bruit et à la pollution en vigueur au Canada au moment de la fabrication
- et avoir des capacités de systèmes et de composants non supérieures à leurs cotes publiées (c'est-à-dire des brochures de produits ou de composants) ou accompagnées d'une preuve de conformité.

Tableau 1 – Spécifications courantes de la tondeuse

A	Moteur
1	Diesel
2	Refroidi par liquide
3	Filtres à air sec
4	Filtre à huile remplaçable
5	Dispositif de commande automatique de bougies de préchauffage
6	Chauffe-bloc
B	Capacités
1	Réservoir à carburant de quarante (4) litres minimum
C	Circuit électrique
1	Alternateur de 40 ampères minimum
2	12 volts
D	Groupe motopropulseur et boîte de vitesses
1	Hydrostatique
2	Marche avant et marche arrière
3	Vitesse variable
4	Régulateur de vitesse
E	Direction
1	Essieu arrière directionnel
2	Roue directrice seulement
3	Direction assistée
4	Direction inclinable
F	Pneus
1	Bande de roulement pour gazon à flottaison élevée avec jantes démontables
2	Taille de pneu standard sur le modèle le plus courant
G	Ensemble de jauges
1	Jauges standard de l'industrie avec horamètre



H	Siège
1	À dossier élevé, à repose-bras, à dossier et de type pneumatique
2	Réglable vers l'avant et vers l'arrière, soulevable et abaissable
I	Cabine
1	Cabine pour tous les temps munie d'un cadre de protection
2	Elle doit être faite et conçue spécifiquement pour la tondeuse
3	Chaufferette, climatiseur et dégivreur
4	Ceinture de sécurité
5	Essuie-glace de pare-brise à 2 vitesses avec lave-glace
6	Essuie-glace arrière
7	Verre de sécurité teinté
8	La fenêtre arrière doit s'ouvrir vers l'extérieur
9	Phares (2); feux de travail arrière; feux de détresse
10	Support de panneau de véhicule lent, y compris le panneau
J	Manuels (il n'y que la version anglaise qui est nécessaire)
1	On doit fournir deux (2) exemplaires d'un manuel d'entretien en atelier qui identifie avec précision la totalité des pièces et des accessoires de l'équipement fourni (format papier ou numérique)
2	On doit fournir deux (2) exemplaires d'un manuel de pièces servant à l'entretien qui identifie avec précision la totalité des pièces et des accessoires de l'équipement fourni (format papier ou numérique)
3	On doit fournir deux (2) exemplaires du manuel de l'utilisateur pour le véhicule et la totalité des pièces et des accessoires (format papier ou numérique)
4	On doit fournir deux (2) exemplaires de la garantie standard du fabricant pour la machine et la totalité des accessoires
K	Entretien
1	Le travail doit être effectué par un représentant autorisé situé dans un rayon de 100 km de Regina en Saskatchewan à l'aide du réseau routier.
2	Le représentant autorisé doit commencer la réparation dans un délai de 24 heures suivant l'avis.
3	Le représentant autorisé doit avoir un accès rapide aux pièces servant à l'entretien régulier; il doit aussi pouvoir accéder à toutes les autres pièces qui ne sont habituellement pas entreposées par le biais d'un vendeur de pièces autorisé dans un délai de 72 heures.
L	Formation
1	L'entrepreneur doit fournir la formation suivante : a) Une formation de familiarisation d'au moins quatre (4) heures pour un maximum de quatorze (14) personnes b) Cette formation de familiarisation doit être terminée au plus tard un (1) mois après la livraison de la tondeuse à une date convenue par le responsable technique et l'entrepreneur.
M	Livraison
1	L'unité doit être livrée avec au moins deux (2) jeux de clés
2	POI : Inspection avant livraison conformément à la norme de l'industrie
3	L'unité doit être livrée avec au moins vingt (20) litres de carburant dans son réservoir



Tableau 2 – Spécifications pour la tondeuse de 25 HP et pour celle de 50 HP

Tondeuse de 25 HP	50 HP
A) Moteur	A) Moteur
1. Puissance brute d'au moins 25 HP	1. Puissance brute d'au moins 50 HP
2. 3 cylindres, 4 temps minimum	2. 4 cylindres, 4 temps minimum
B) Groupe motopropulseur et boîte de vitesses	B) Groupe motopropulseur et boîte de vitesses
1. Au moins 2 roues motrices	1. 4 roues motrices, automatique sur demande
C) Châssis de la tondeuse	C) Châssis de la tondeuse
1. À déchargement par le côté et à déchiqueteuse	1. À déchargement par l'arrière
2. Largeur de coupe de soixante-douze (72) pouces nécessaire avec hauteur de taille d'au moins 1 po à 6 po réglable par augmentations de 1 po	2. Largeur de coupe d'au moins 10 pieds et d'au plus 11 pieds avec hauteur de taille d'au moins 1 po à 6 po réglable par augmentations de 1 po
3. Dispositif anti-scalpage sur le châssis	3. Dispositif anti-scalpage sur le châssis
4. Châssis flottant avec contre-équilibre hydraulique automatique	4. Châssis flottant avec contre-équilibre hydraulique automatique
5. Lame rotative (les chaînes ne sont pas acceptables)	5. Lame rotative (les chaînes ne sont pas acceptables)
6. Deux vérins de levage hydrauliques pouvant être soulevés hydrauliquement à partir du siège de l'utilisateur	6. Tous les châssis doivent pouvoir être soulevés hydrauliquement et individuellement à partir du siège de l'utilisateur afin que la tondeuse puisse être utilisée avec les deux châssis latéraux et le châssis central, ou avec le châssis central seulement
7. Le châssis doit être posé avant la livraison	7. Le châssis doit être posé avant la livraison
	8. Les châssis latéraux doivent être munis d'un système de détachement (ailes, éloignement par pivotement d'un objet percuté)
	9. Freinage ou désenclenchement automatiques des lames lorsque les châssis latéraux sont soulevés en position de transport
	10. Un châssis fixé à l'avant devant les roues d'entraînement avec deux châssis latéraux (les châssis latéraux peuvent être à côté du châssis avant ou il peut y en avoir un de chaque côté de l'unité) et des dispositifs de recouvrement de châssis pour chaque
D) Balai rotatif	S/O
1. Balai rotatif avec moteur d'entraînement hydraulique	
2. Trousse d'inclinaison hydraulique	
3. Largeur de balayage de soixante (60) pouces	
4. Diamètre du balai ou de la brosse de vingt-quatre (24) pouces au minimum	
5. Poils en polypropylène	
6. Protecteur de capot	



ANNEXE B
Base de paiement

Prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, en excluant la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), mais incluant Incoterms 2010DDP — Rendu droits acquittés, frais de déchargement, et droits de douane et taxes d'accise canadiens.

On doit remplir l'annexe B au complet sinon la soumission sera considérée non recevable, et ne sera pas évaluée.

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour les tondeuses de leur choix. Ils doivent cocher la case de chaque tondeuse pour laquelle une soumission sera présentée :

- Tondeuse de 25 HP seulement** – Conformément à l'annexe A, Énoncé de travail, remplir le tableau 1 au complet
- Tondeuse de 50 HP seulement** – Conformément à l'annexe A, Énoncé de travail, remplir le tableau 2 au complet
- Les deux** – Conformément à l'annexe A, Énoncé de travail, remplir les tableaux 1 et 2 au complet

Tableau 1 – Tondeuse de 25 HP

Élément	Description	Quantité (a)	Unité de distribution	Prix par unité (b)	Prix calculé (a x b)
1.0	Tondeuse, conformément à l'annexe A, à envoyer à Regina en Saskatchewan	1	Chaque	_____ \$	_____ \$
2.0	Tondeuse optionnelle, conformément à l'annexe A	1	Chaque	_____ \$	_____ \$
Prix évalué total (1.0 + 2.0)					_____ \$

Manufacturier: _____

Model: _____

Année: _____

Tableau 2 – Tondeuse de 50 HP

Élément	Description	Quantité (a)	Unité de distribution	Prix par unité (b)	Prix calculé (a x b)
1.0	Tondeuse, conformément à l'annexe A, à envoyer à Regina en Saskatchewan	1	Chaque	_____ \$	_____ \$
2.0	Tondeuse optionnelle, conformément à l'annexe A	1	Chaque	_____ \$	_____ \$
Prix évalué total (1.0 + 2.0)					_____ \$

Manufacturier: _____

Model: _____

Année: _____



ANNEXE C Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir deux (2) copies des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée. **Si les exigences ne sont pas énumérées dans les documents détaillés, les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire afin de démontrer en quoi le véhicule offert est conforme aux exigences.**

Lorsque le poids, les mesures ou autres caractéristiques sont indiqués de façon approximative (maximum ou minimum), le soumissionnaire doit indiquer les chiffres du fabricant.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour les tondeuses de leur choix. Ils doivent cocher la case de chaque tondeuse pour laquelle une soumission sera présentée :

- Tondeuse de 25 HP seulement** – Conformément à l'annexe A, Énoncé de travail, remplir le tableau 1 au complet
- Tondeuse de 50 HP seulement** – Conformément à l'annexe A, Énoncé de travail, remplir le tableau 2 au complet
- Les deux** – Conformément à l'annexe A, Énoncé de travail, remplir les tableaux 1, 2 et 3 au complet

Tableau 1 – Tondeuse de 25 HP et 50

Art.	Critère	Conformité		Commentaires et renvois
		Oui	Non	
A				
1	Diesel			
2	Refroidi par liquide			
3	Filtres à air sec			
4	Filtre à huile remplaçable			
5	Dispositif de commande automatique de bougies de préchauffage			
6	Chauffe-bloc			
B	Capacités			
1	Réservoir à carburant de quarante (4) litres minimum			
C	Circuit électrique			
1	Alternateur de 40 ampères minimum			
2	12 volts			
D	Groupe motopropulseur et boîte de vitesses			
1	Hydrostatique			
2	Marche avant et marche arrière			
3	Vitesse variable			



4	Régulateur de vitesse			
E Direction				
1	Essieu arrière directionnel			
2	Roue directrice seulement			
3	Direction assistée			
4	Direction inclinable			
F Pneus				
1	Bande de roulement pour gazon à flottaison élevée avec jantes démontables			
2	Taille de pneu standard sur le modèle le plus courant			
G Ensemble de jauges				
1	Jauges standard de l'industrie avec horamètre			
H Siège				
1	À dossier élevé, à repose-bras, à dossier et de type pneumatique			
2	Réglable vers l'avant et vers l'arrière, soulevable et abaissable			
I Cabine				
1	Cabine pour tous les temps munie d'un cadre de protection			
2	Elle doit être faite et conçue spécifiquement pour la tondeuse			
3	Chaufferette, climatiseur et dégivreur			
4	Ceinture de sécurité			
5	Essuie-glace de pare-brise à 2 vitesses avec lave-glace			
6	Essuie-glace arrière			
7	Verre de sécurité teinté			
8	Les supports amovibles porte avec poignée de verrouillage			
J Additional Features				
1	Inspection pré-livraison conformément à la norme de l'industrie			
2	<p>Entretien Le travail doit être effectué par un représentant autorisé situé dans un rayon de 100 km de Regina en Saskatchewan à l'aide du réseau routier. Le représentant autorisé doit commencer la réparation dans un délai de 24 heures suivant l'avis.</p> <p>Le représentant autorisé doit avoir un accès rapide aux pièces servant à l'entretien régulier; il doit aussi pouvoir</p>			<p>Distance entre le lieu de livraison et l'agent ou le fournisseur de services : _____ km</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p>



	accéder à toutes les autres pièces qui ne sont habituellement pas entreposées par le biais d'un vendeur de pièces autorisé dans un délai de 72 heures.			Téléphone : _____
--	--	--	--	-------------------

Tableau 2 – Tondeuse de 25 HP

À des fins d'évaluation, veuillez indiquer le fabricant, le modèle et l'année du véhicule offert pour l'évaluation.

Manufacturier: _____, **Model:** _____, **Année:** _____

Art.	Critère	Conformité		Commentaires et renvois
		Oui	Non	
A	Moteur			
1	Puissance brute d'au moins 25 HP			
2	3 cylindres, 4 temps minimum			
B	Groupe motopropulseur et boîte de vitesses			
1	Au moins 2 roues motrices			
C	Châssis de la tondeuse			
1	À déchargement par le côté et à déchiqueteuse			
2	Largeur de coupe de soixante-douze (72) pouces nécessaire avec hauteur de taille d'au moins 1 po à 6 po réglable par augmentations de 1 po			
3	Dispositif anti-scalpage sur le châssis			
4	Châssis flottant avec contre-équilibre hydraulique automatique			
5	Lame rotative (les chaînes ne sont pas acceptables)			
6	Deux vérins de levage hydrauliques pouvant être soulevés hydrauliquement à partir du siège de l'utilisateur			
7	Le châssis doit être posé avant la livraison			
D	Balai rotatif			
1	Balai rotatif avec moteur d'entraînement hydraulique			
2	Trousse d'inclinaison hydraulique			
3	Largeur de balayage de soixante (60) pouces			
4	Diamètre du balai ou de la brosse de vingt-quatre (24) pouces au minimum			
5	Poils en polypropylène			
6	Protecteur de capot			



Tableau 3 – Tondeuse de 50 HP

À des fins d'évaluation, veuillez indiquer le fabricant, le modèle et l'année du véhicule offert pour l'évaluation.

Manufacturier: _____, **Model:** _____, **Année:** _____

Art.	Critère	Conformité		Commentaires et renvois
		Oui	Non	
A	Moteur			
1	Puissance brute d'au moins 50 HP			
2	4 cylindres, 4 temps minimum			
B	Groupe motopropulseur et boîte de vitesses			
1	4 roues motrices, automatique sur demande			
C	Châssis de la tondeuse			
1	À déchargement par l'arrière			
2	Largeur de coupe d'au moins 10 pieds et d'au plus 11 pieds avec hauteur de taille d'au moins 1 po à 6 po réglable par augmentations de 1 po			
3	Dispositif anti-scalpage sur le châssis			
4	Châssis flottant avec contre-équilibre hydraulique automatique			
5	Lame rotative (les chaînes ne sont pas acceptables)			
6	Tous les châssis doivent pouvoir être soulevés hydrauliquement et individuellement à partir du siège de l'utilisateur afin que la tondeuse puisse être utilisée avec les deux châssis latéraux et le châssis central, ou avec le châssis central seulement			
7	Le châssis doit être posé avant la livraison			
8	Les châssis latéraux doivent être munis d'un système de détachement (ailes, éloignement par pivotement d'un objet percuté)			
9	Freinage ou désenclenchement automatiques des lames lorsque les châssis latéraux sont soulevés en position de transport			
10	10. Un châssis fixé à l'avant devant les roues d'entraînement avec deux châssis latéraux (les châssis latéraux peuvent être à côté du châssis avant ou il peut y en avoir un de chaque côté de l'unité) et des dispositifs de recouvrement de châssis pour chaque			



ANNEXE D
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

SRCL # 2018-1118603 (T)



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Repair and MT

1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Basic Training for Depot Equipment for grounds unit. MT			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input checked="" type="checkbox"/> MT		NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion	
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/> MT		All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:		Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/> MT		NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>		NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>		NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>		NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>		COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>			TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>			TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103/2004/12

Security Classification / Classification de sécurité
--





Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

PART A - INFORMATION / PARTIE A - RENSEIGNEMENTS

9. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity. / Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité: No / Non Yes / Oui

10. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:
Document Number / Numéro du document:

PART B - PERSONNEL (SUPPLIERS) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITE	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input checked="" type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	RCMP Facility Access Level 2 (FA2) with escort. LT		

Special comments: / Commentaires spéciaux: The supplier will be escorted at all times - Facility access with escort

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May un screened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will un screened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIERS) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les opérations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

PART C - renseignements / PARTIE C - (Suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET / COMSEC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	
											A	B	C				
Information / Aspects / renseignements / biens / Production																	
IT / Info / Support / IT																	
IT / Info / Support / IT																	
IT / Info / Support / IT																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).